

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

---

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni en Mairie à 19h30 le 10 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur LEROUX François, Maire de la Commune d'ASSE LE BERENGER.

**Nombre de Conseillers en Exercice : 10**

**Présents : 7**

**Représenté : 1**

**Votants : 8**

Présents : AUBIN Jean Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, LEROUX François, MOUTON Joëlle, RENARD Nadège

Représentés : JULIEN Alexandre représenté par Jacky GAUTHEUR

Excusés : COLLET Claire, Olivier PROVOST

Absent :

---

**L'ordre du jour de la présente est :**

- ✓ Décision modificative n°2 au budget du Lotissement de la Cordonnerie
  - ✓ Décision modificative n°3 au budget de la Commune
  - ✓ Autorisation de mandatement avant le vote du BP 2025
  - ✓ Validation de la modification de l'article 5 du règlement intérieur du cimetière.
- 
- Divers

---

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte par le Maire François LEROUX. La secrétaire de séance désignée est Joëlle MOUTON.

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de la réunion du 19 novembre dernier, celui-ci est approuvé.

☺☺☺

### **D2024-041 : Décision modificative n°2 au budget du Lotissement de la Cordonnerie**

Monsieur Leroux fait part aux conseillers des modifications apportées sur le budget du lotissement

**FONCTIONNEMENT**

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	70	7015 - Ventes de terrains aménagés			-8 552,00
		75	75022 - Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif			-14 367,07
REEL					SOMME REEL :	-22 919,07
ORDRE NR - Non renseigné		042	7133 - Variation des en-cours de production de biens			22 919,07
ORDRE ENTRE SECTION					SOMME ORDRE ENTRE SECTION :	22 919,07
					TOTAL	0,00

 **INVESTISSEMENT**

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	16	16078 - Autres organismes et particuliers			-21 919,07	1 000,00
REEL					SOMME REEL :	-21 919,07	1 000,00
ORDRE NR - Non renseigné		040	0306 - Travaux			22 919,07	
ORDRE ENTRE SECTION					SOMME ORDRE ENTRE SECTION :	22 919,07	
					TOTAL	1 000,00	1 000,00

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**ADOPTÉ à l'unanimité des présents et représentés la décision modificative n°2 au budget du lotissement comme présentée ci-dessus.**

☺☺☺

**Arrivée d'Olivier PROVOST ce qui porte le nombre de présents et représentés à 9**

☺☺☺

### **D2024-042 : Décision modificative n°3 au budget de la Commune**

Monsieur Leroux fait part aux conseillers des modifications apportées sur le budget de la Commune

 **FONCTIONNEMENT**

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	65	65021 - Déficit des budgets annexes à caractère administratif			-14 367,07	
		731	73111 - Impôts directs locaux		Ajustement crédit TH TP suite à Etat 1386		4 974,00
REEL					SOMME REEL :	-14 367,07	4 974,00
					TOTAL	-14 367,07	4 974,00

 **INVESTISSEMENT**

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	27	27638 - Autres établissements publics			1 000,00	-21 919,07
REEL					SOMME REEL :	1 000,00	-21 919,07
					TOTAL	1 000,00	-21 919,07

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**ADOPTÉ à l'unanimité des présents et représentés la décision modificative n°3 au budget de la Commune comme présentée ci-dessus.**

☺☺☺

### **D2024-043 : Autorisation de mandatement avant le vote du BP 2025**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les dispositions de l'article L1612.1 (lois 82.213 et 88.13) du code des collectivités territoriales relatives à la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice

suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Le montant de l'affectation concerne les opérations suivantes :

Budget Principal : limite du quart des crédits ouverts à l'exercice 2024 Opérations 48,54 et 71 soit  $42\,000\text{ €} * 25\% = 10\,500\text{ €}$ .

Les opérations concernées sont : **Budget Principal**

N° Opération	Libellé	Article	Montant
48	Acquisition de matériel	2051 – 2183 – 2184 – 2188	3 000,00 €
54	Bâtiments communaux	2131 – 2135	5 000,00 €
71	Voirie	212	2 500,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>10 500,00 €</b>

Après discussion et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 suivant le détail ci-dessus.**

☺☺☺

### **D2024-044 : Validation de la modification de l'article 5 du règlement intérieur du cimetière**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux la modification de l'article 5 du règlement intérieur du cimetière (ajout dernier paragraphe) comme suit :

*« **Article 5.** Les emplacements réservés aux sépultures sont désignés par le service du cimetière. Cette décision doit être fondée sur des motifs d'intérêt général tel que le bon aménagement du cimetière ou la durée de rotation à observer dans les différentes sections.*

*Les inter tombes et les passages font partie du domaine communal.  
La désignation des emplacements sera faite par l'administration municipale en fonction des besoins, des possibilités offertes par le terrain et des nécessités et contraintes de circulation et de service.*

*L'acquisition d'une concession implique l'installation d'un caveau par le concessionnaire afin de matérialiser la sépulture dans le cimetière et ce pour éviter toute confusion. »*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**Décide à l'unanimité des présents et représentés d'approuver la modification de l'article 5 du règlement intérieur du cimetière telle que présentée ci-dessus.**

☺☺☺

## Divers

- ✓ Informations Communales
- ✓ Remise en Service des cloches de l'église – Début des travaux : 20 Janvier 2025 pour trois jours
- ✓ Planification prochain conseil municipal : **21 Janvier 2025**

**Séance levée à 20h00**

Secrétaire de Séance  
Joëlle MOUTON



Le Maire,  
François LEROUX

